

INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 31, n° 13) 24 août 2022



Municipalité de Napierville

ESPACE AQUATIQUE JACQUES DÉLISLE INAUGURATION DE L'OEUVRE D'ART



Photo : Madame Claire Isabelle, Députée provinciale Monsieur Bertrand Carrière, Artiste, Madame Chantale Pelletier, Mairesse de la municipalité de Napierville, Monsieur Yves Boyer, Maire de Sherrington et Préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Le 16 août dernier, nous avons eu la chance de procéder à l'inauguration de l'œuvre d'art installée à l'Espace Aquatique Jacques Déglise. Le projet de construction de la piscine extérieure municipale, ayant bénéficié d'une subvention gouvernementale, était assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Suite à un processus de sélection chapeauté par le ministère de la Culture et des Communications c'est l'artiste monsieur Bertrand Carrière qui a été sélectionné afin de présenter une œuvre. Monsieur Carrière est un artiste qui s'intéresse à la mise en valeur des images photographiques dans l'espace. Principalement guidé par la nature, l'histoire et l'environnement il est motivé par l'utilisation de formes et matériaux nouveaux, en réponse au lieu où l'œuvre saura s'intégrer. En 2005, monsieur Carrière a reçu le Prix de la création en région du Conseil des arts et des lettres du Québec pour la Montérégie et en 2018 le prix Reconnaissance Desjardins du Conseil des Arts de Longueuil.

Nous sommes donc très fiers qu'une œuvre d'un artiste tel que monsieur Carrière soit installée sur notre territoire et ait été créée spécialement pour nous.

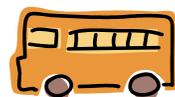
L'œuvre est une image imprimée en trois panneaux sur aluminium. Il s'agit d'un procédé où les pigments en poudre sont fusionnés dans l'image par chaleur et haute pression. L'œuvre est intitulée l'Étang, elle propose une vue, où ciel et terre se confondent. Elle offre une multitude de textures et de nuances de couleur.

Vous êtes bien entendus invités à venir contempler l'œuvre lors des heures d'ouverture de l'Espace aquatique Jacques Déglise.



RENTRÉE SCOLAIRE

Le débarquement des élèves est priorisé par le stationnement de l'école Daigneau accessible par la rue de l'Église



Par mesure préventive et de sécurité, nous vous rappelons qu'à l'approche du début de la période scolaire, lorsque vous reconduirez vos enfants à l'école, veuillez ne pas emprunter la rue St-Louis, car la réglementation ne permet pas le stationnement, ni l'arrêt d'un véhicule à l'exception des autobus scolaires.

Il est également interdit de stationner sur la rue de l'Église entre les rues St-Louis et St-Gabriel.

En respectant la signalisation, vous éviterez beaucoup de désagréments et par la même occasion faciliterez la sécurité des enfants et la circulation des autobus scolaires.

Merci de votre précieuse collaboration !

Vente de garage communautaire

La prochaine vente de garage aura lieu
les 10 et 11 septembre prochains.

Aucune inscription n'est requise

En cas de pluie, durant les deux jours,
elle sera remise à la fin de semaine suivante.

Bienvenue à tous !



Notre église nous invite

Portes ouvertes à l'église de Napierville

L'Église de Saint-Cyprien sera ouverte au public le samedi 10 septembre et le dimanche 11 septembre de 12h à 16h dans la programmation du patrimoine religieux du Québec

Journée Spaghetti

Pour l'entretien de l'église

Dimanche, le 11 septembre 2022 de 11h30 à 14h00 et de 16h30 à 19h30 à la Salle Communautaire

Visite annuelle

Cimetière de Napierville
Après la messe de 10 h 30

Cimetière de Saint-Jacques-le-Mineur
Dès 14h30





Invitation aux Portes ouvertes
 au local du Cercle des Fermières de Napierville ,
 le 26 août de 13h à 16h
 au 290A, rue Saint-Alexandre.



LICENCES POUR CHIENS ET CHATS



Cette licence constitue un outil important afin de récupérer votre animal le plus rapidement possible dans le cas où il vous fausserait compagnie. Il est donc important que votre animal de compagnie porte sa médaille en tout temps. **Cette licence est obligatoire** et est disponible au cout de 15 \$ chacune, et ce, pour la durée de vie de votre animal. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec nous au 450-245-7210

Règlementation pour chiens en promenade

- Nous tenons à vous rappeler d’apporter des sacs pour ramasser les petits cadeaux de votre chien lorsque vous faites sa promenade. Il est très désagréable pour les marcheurs de devoir éviter ces cadeaux sur le trottoir.
 - De plus, nous vous rappelons qu’en vertu du règlement numéro 103-3, il est défendu de laisser tout chien errer dans les limites de la municipalité. Tout chien fréquentant les rues ou places publiques permises doit être tenu en laisse par la personne qui l’accompagne, ou ce chien sera alors considéré comme chien errant.
 - De plus est considéré comme une nuisance et est prohibée la présence d'un animal domestique sur un terrain privé sans le consentement exprès du propriétaire ou de l’occupant de ce terrain (règlement 427 article 8)
- Quiconque contrevient audit règlement est passible d’une amende d’au moins 100 \$.

S.V.P. respectons nos concitoyens!

LIMITATION DE VITESSE



La limite de vitesse dans toutes les rues résidentielles sur le territoire de Napierville est de **40 km/h** (sauf les rues St Jacques et de l’Église sous juridiction provinciale, où la limite est fixée à **50 km/h**)



Par contre, la limite de vitesse est réduite à **30 km/h** aux endroits suivants:
 - Sur la rue St-Alexandre entre la rue St-Gervais et le pont Henri-Grégoire;
 - Sur la rue St-Louis;
 - Sur la rue de l’Église, en face de l’école, durant les heures scolaires

S’il vous plait, nous vous prions de respecter ces limites pour la sécurité et la quiétude de tous!

FAUCHAGE DE TERRAINS

Le 2° fauchage de terrains vacants doit se faire au cours de l’été, soit **entre le 15 et 31 août 2022**

La Municipalité fauchera les terrains qui n’auront pas été faits aux frais du propriétaire à raison de **250\$/heure** pour un minimum d’une heure.

VIVE LE BON VOISINAGE



Par respect envers votre voisinage, il est de mise que la quiétude de vos voisins ne soit pas affectée par le volume trop élevé soit, de votre musique, du bruit ou d’une fête, et ce, tout au long de l’année. Merci de votre habituelle collaboration!

FEU À CIEL OUVERT



Nous vous rappelons qu’il est interdit d’entretenir ou d’allumer un feu à ciel ouvert. Seul les foyers avec pare-étincelle sont autorisés. Merci de votre collaboration!

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX AU BOUT DE LA RUE POUPART

La Municipalité de Napierville organise une collecte de matières dangereuses, samedi, le 8 octobre 2022 au site de dépôt des branches au bout de la rue Poupart entre 10h et 16h, Pour les RDD de nature domestique seulement, sur présentation d’une preuve de résidence de Napierville, vous pourrez apporter: Solvants; térébenthine; colle; contenants d’aérosols; glycol (antigel); essence; chlore à piscine; cosmétique; colorants; capillaires; goudron; cire; eau de javel/drano; produits d’entretien ménager; peinture/teinture au latex/à l’huile; piles; pesticides

Seront catégoriquement refusés : * Les résidus relevant d’activités commerciales;- les contenants de 45 gallons;- les explosifs;- les médicaments et produits pharmaceutiques;- les armes et munitions;- la terre contaminée; les produits pouvant contenir BPC; * les déchets radioactifs; les bonbonnes de gaz compressé ;les déchets biomédicaux et pathologique



Fête du travail Fermeture de la municipalité



Veillez prendre note que les bureaux de l’Hôtel de Ville seront fermés le 5 septembre 2022.

En cas d’urgence concernant la Voirie, vous pourrez contacter en tout temps:

URGENCE VOIRIE : 450-245-7210 POSTE 300 S.V.P. LAISSEZ UN MESSAGE LE PLUS EXPLICITE POSSIBLE